

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achatsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 août 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217655005

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) (II), pour une période de 18 mois, avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois pour une somme maximale de 2 419 706,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18759 - (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Boivin Roy
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217655005

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) (II), pour une période de 18 mois, avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois pour une somme maximale de 2 419 706,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18759 - (4 soumissionnaires)

À sa séance du 4 août 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 11 août 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le présent contrat vise à conclure une entente-cadre de prestation de service de développement de solutions web qui permettra au Service des technologies de l'information de réaliser les différents projets prévus au PDI 2021-2030 et notamment d'accélérer les projets liés au site montreal.ca.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 30 jours. Parmi les 17 preneurs du cahier des charges, 4 ont déposé une soumission jugée conforme. Il est à noter que 2

addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 12,74 % favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Le Service a fait état des enjeux rencontrés dans le cadre de l'octroi de ce contrat, notamment la pénurie de main-d'oeuvre dans ce secteur d'activités, le roulement de personnel important à l'interne et la difficulté à susciter l'intérêt des entrepreneurs pour de tels contrats publics dans un contexte où ils ont l'option de choisir d'autres contrats au privé qui sont tout aussi payants, mais moins complexes et moins risqués.

Les Commissaires ont demandé d'obtenir un portrait global des dépenses et des projets du STI, un peu comme pour le projet de l'Hôtel de Ville pour lequel il est possible d'avoir une vue d'ensemble des différents lots octroyés et de l'évolution des coûts. L'objectif est de permettre aux commissaires de mieux saisir le contexte, les projets et les liens entre les différents contrats donnés par le STI.

Finalement, les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction des commissaires. La Commission est par ailleurs rassurée par les explications fournies par le Service à l'effet qu'une équipe indépendante effectue une veille et un suivi des ententes cadre du STI en continue. La Commission se réjouit, par ailleurs, du coût avantageux obtenu pour ce contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217655005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.